

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'aviation civile

**Décision du 20 décembre 2013 portant délégation de signature
(direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest)**

NOR : DEVA1331258S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La directrice de la sécurité de l'aviation civile,
Vu le décret n° 2008-1299 du 11 décembre 2008 créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 3 ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 10 et 73 ;
Vu l'arrêté du 7 janvier 2009 portant nomination de la directrice de la sécurité de l'aviation civile ;
Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens » à M. Yves Garrigues, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur de la sécurité de l'aviation civile Ouest.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens, dans la limite de ses attributions, à M. Stéphane Gorin, attaché principal d'administration de l'aviation civile, chef du département « gestion des ressources ».

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite de 20 000 € hors taxes, dans la limite de ses attributions, à Mme Anne Farcy, ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation civile, chef du département « surveillance et régulation ».

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer les bons de commande, dans la limite de 4 000 € hors taxes, les ordres de mission, les états de frais et la validation de ces actes, dans la limite de leurs attributions respectives, à :

M. Emmanuel Siebert, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, délégué Basse-Normandie et Haute-Normandie.

M. Jean-Pierre Orecchioni, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, délégué Bretagne.

M. Philippe Tiercelin, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, délégué Centre.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées à l'article 30 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 susvisé liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite de leurs attributions respectives, à :

M. Marc Guillemot, assistant d'administration de l'aviation civile, chef de la subdivision « marchés ».

M. Sylvain Maillard, assistant d'administration de l'aviation civile, gestionnaire à la subdivision « marchés ».

Article 6

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de dépenses mentionnées aux articles 30, 31 et 32 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 susvisé liées à l'exécution des dépenses du budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite de leurs attributions respectives, à :

M. Albert Pasquarelli, assistant d'administration de l'aviation civile, chef de la subdivision « finances ».

Mme Véronique Le Hir, assistante d'administration de l'aviation civile, adjointe au chef de la subdivision « finances ».

M. José Gonçalves, adjoint d'administration de l'aviation civile, gestionnaire « finances ».

M. Daniel Heute, adjoint d'administration de l'aviation civile, gestionnaire « finances ».

M. François Duhauvel, adjoint d'administration de l'aviation civile, régisseur d'avances et de recettes.

Article 7

Délégation est donnée à l'effet d'effectuer les opérations de recettes liées au budget annexe « contrôle et exploitation aériens », dans la limite de leurs attributions respectives, à :

Mme Véronique Le Hir, assistante d'administration de l'aviation civile, adjointe au chef de la subdivision « finances ».

M. José Gonçalves, adjoint d'administration de l'aviation civile, gestionnaire « finances ».

Article 8

La décision du 16 octobre 2013 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile Ouest) est abrogée.

Article 9

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 20 décembre 2013.

F. ROUSSE